



DOSSIER ADHESION ENTREPRISES / ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

QUELLES ENTREPRISES ? *(document à conserver)*

La FFMBE accueille dans le collège des entreprises, des établissements dits commerciaux et des entreprises ou établissements à caractère social et médico-social avec un effectif de 2 personnes au moins **et employant au minimum une personne agréée en tant que Praticien en massage-bien-être à la FFMBE** :

A – Entreprises commerciales

- les spas
- les instituts de beauté
- les centres de thalassothérapie
- les hôtels
- les centres de remise en forme
- les centres de bien-être
- les centres de fitness
- les cliniques privées type esthétiques
- autres établissements privés ayant une activité purement commerciale Assis

B – Entreprises ou établissements sociaux et médico-sociaux

- les établissements hospitaliers (Cliniques, Hôpitaux...)
- les maisons de retraite
- les centres de rééducation
- les associations pour handicapés
- autres établissements ayant une activité sociale ou médico-sociale

C – Autre : toute entreprise qui intervient dans le domaine du bien-être et qui propose des massages-bien-être, a vocation à être adhérente :

On entend par entreprise :

- les entreprises (sarl, eurl....) dont les activités ou une des activités concerne des massages-bien-être à domicile ou en établissement et dont les praticiens et/ou dirigeants sont exclusivement issus d'écoles agréées par la FFMBE. Par ailleurs, ces personnes pourront être salariées ou en indépendant.
- Les centres de formation des marques (exemple: Decléor, Carita, Nuxe....) ne peuvent être validés par la FFMBE.

NB : les entreprises qui vendent du matériel (huiles, tables et chaises de massage, librairie, etc) ou qui ont une activité dans le domaine du MBE sans en proposer les prestations peuvent rejoindre la FFMBE en tant que Partenaire.

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION ENTREPRISES / ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

CONDITIONS D'ADHESION *(document à conserver)*

Dans tous les cas, l'adhésion est d'1 an à partir de la date d'adhésion et selon les conditions suivantes :

A – Entreprises commerciales

- Réaliser 100% des massages-bien-être par des praticiens agréés par la FFMBE.
- Signer la charte entre l'entreprise ou l'établissement et la FFMBE. Elle doit être affichée et à la vue des clients.
- Afficher clairement à l'accueil de l'entreprise le Certificat du ou des praticiens.
- Signer une déclaration commune, attestant l'embauche du Praticien (en tant que salarié ou en freelance), entre le responsable de l'entreprise ou établissement et le dit praticien.
- Justifier pour l'entreprise et le Praticien d'une R.C.P.E + d'une Protection Juridique.
- Différencier clairement les Massages-bien-être des autres prestations sur tous les supports commerciaux (papier, internet). L'entreprise bénéficie d'un délai de six mois pour mettre en conformité sa communication.
- Faire figurer la mention suivante précédée d'un astérisque ... « toutes les prestations de massage sont des prestations de bien-être. Elles n'ont aucun but thérapeutique et en raison de leur nature, elles ne s'apparentent à aucune manipulation en profondeur, pratique médicale ou relevant de la kinésithérapie », conformément aux conditions requises pour accéder au support juridique de la FFMBE.

B – Entreprises ou établissements sociaux et médico-sociaux

- Utiliser le terme de massage dans les prestations proposées par l'établissement à l'attention de ses patients ou résidents implique que ces prestations soient réalisées par un Praticien agréé par la FFMBE. A préciser qu'à travers le terme massage-bien-être, il convient d'entendre toute prestation par le toucher, en tant que "prise en charge" non médicamenteuse complémentaire aux soins thérapeutiques. Sont donc considérés comme tels : le massage-bien-être ; la réflexologie plantaire et toute prestation comportant le terme "massage" dans son appellation.
- Adresser la liste nominative des praticiens agréés FFMBE, qu'il emploie (salarié ou indépendant).
- Dans l'intérêt des résidents ou patients, la fréquence d'intervention du Praticien en Massage-bien-être doit être régulière **à raison d'une fois par semaine**, par exemple.
- Faire figurer sur le projet d'établissement l'approche par le massage-bien-être et définie clairement comme étant une approche non médicamenteuse à visée non thérapeutique, complémentaire des protocoles et des modalités d'accompagnement des personnes aidées.

La demande d'adhésion de l'entreprise ou de l'établissement est soumise à l'examen du dossier de candidature. Lorsque toutes les pièces sont réunies, le dossier complété par le demandeur puis accepté par la commission "entreprises", celui-ci est présenté au Conseil d'Administration de la Fédération qui valide l'adhésion.

La FFMBE se réserve la possibilité de s'assurer du bon respect de la Charte et des conditions d'exercice favorables à la pratique du massage-bien-être.

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION ENTREPRISES / ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

DANS TOUT LES CAS, LA DEMANDE D'ADHESION DOIT COMPORTER : *(document à conserver)*

- CV et lettre de motivation des responsables ou de la personne référente
- Surface consacrée (mètres carrés) à l'activité du massage-bien-être
- Photos qui permettent d'apprécier les lieux
- Projet d'Etablissement. *(après validation du dossier par la FFMBE, un délai de 6 mois est accordé pour mettre en conformité le projet d'Etablissement).*
- Tous les supports de communication en respectant bien le vocabulaire à employer. *(après validation du dossier par la FFMBE, un délai de 6 mois est accordé pour mettre en conformité les supports de communication)*
- Charte des entreprises signée et approuvée
- Attestation d'assurance prenant en compte les prestations de massages-bien-être
- Attestation d'assurance du Praticien indépendant
- Contrats de travail des praticiens en MBE et justificatifs d'existence légale des indépendants
- Liste nominative des praticiens agréés FFMBE sur papier à en-tête de l'entreprise avec signature du responsable
- Déclaration commune d'embauche signée par le/les Praticien(s) et le responsable d'entreprise
- Le règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de la F.F.M.B.E (Chèque encaissé à la validation de votre dossier)
- Justificatif d'existence légale de l'entreprise (KBIS...)
- Pour les Etablissements sociaux et médico-sociaux : Justificatif du type d'Etablissement.

Nous vous remercions de bien vouloir retourner le dossier complet (daté, signé et cachet) à :

1° L'adresse suivante: FFMBE, 4 place Louis Armand, Tour de l'Horloge, 75603 PARIS cedex 12

2° Et par mail : commission.entreprises@ffmbe.fr

Votre dossier ne sera étudié qu'à réception de tous les documents demandés ci-dessus.

Pour toute question concernant ce dossier, vous pouvez contacter :

- Marie SEGUOLA au secrétariat : 01 72 76 26 56 - contact@ffmbe.fr
- Mr GIRARDOT, Responsable commission Entreprises – Etablissements sociaux et médico-sociaux : commission.entreprises@ffmbe.fr

NB : Possibilité de soumettre le BAT pour avis avant le tirage définitif

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



Fédération Française de
Massages-Bien-être

DOSSIER ADHESION ENTREPRISES / ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

INFORMATION ENTREPRISES/ETABLISSEMENT SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

Entreprise commerciale.

Préciser le type :

Entreprise ou établissement sociaux et médico-sociaux.

Préciser le type :

Autre.

Préciser le type :

Nom de l'entreprise :

Nom et Prénom du responsable :

Nom et Prénom du responsable dossier adhésion FFMBE :

Date de la création de l'entreprise :

Adresse de
l'entreprise :

Tél fixe:..... Tél portable:.....

Mail :

Site Internet :

Vos Praticiens en massage-bien-être :

Nom	Prénom	Pratiques ou types de massages-bien-être	Fréquence d'intervention dans l'entreprise / semaine	Salarié ou en free-lance

Fait à :

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

* Merci de retourner votre dossier complété et signé, comprenant toutes les pièces demandées à :
FFMBE Adhésion Entreprise, 4 place Louis Armand, Tour de l'Horloge, 75603 Paris cedex 12

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION ENTREPRISES / ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

ENGAGEMENTS (document à retourner à la FFMBE*)

Nom de l'entreprise :

- Je souhaite adhérer à la FFMBE au titre d'Entreprise pour une durée de 1 an à partir de la date d'adhésion**.
- Je m'engage dans un délai de 6 mois après validation de mon adhésion, à fournir à la FFMBE les supports de communication papier ainsi que le projet d'entreprise.
- Je m'engage à régler ma cotisation par chèque pour un montant de*** :
- 340€ pour une entreprise commerciale dont mon Praticien est bien agréé FFMBE
 - 140€ pour une entreprise ou établissement sociaux et médico-sociaux dont mon Praticien est bien agréé FFMBE
- Dans le cas où le Praticien n'est pas agréé à la FFMBE, je m'engage à demander son agrément auprès de la FFMBE.
1. Pour le praticien issu d'une école agréée, le coût de la cotisation est de 144€ (A régler par l'entreprise)
Merci de télécharger sur le site www.ffmbe.fr rubrique « J'adhère à la FFMBE » le dossier d'inscription Praticiens et de le retourner à la FFMBE. Dossier de praticien à envoyer en même temps.
2. Pour le praticien issu d'une école non agréée » le coût de la cotisation est de 144€ + 150€ (le cout de l'évaluation) (A régler par l'entreprise)
Merci de télécharger sur le site www.ffmbe.fr rubrique « J'adhère à la FFMBE » :
- L'information évaluation
 - Si l'évaluation est concluante, télécharger ensuite le dossier d'inscription Praticiens
Dossier de Praticien à envoyer en même temps.
- Sous réserve de validation de mon dossier par la FFMBE, je pourrai utiliser la mention « Entreprises/ Etablissements sociaux ou médico-sociaux agréés FFMBE ». Cette autorisation est valable pour une durée de 1 an à dater du jour de validation de mon dossier par la FFMBE.
- Je m'engage à informer la FFMBE de toute modification concernant ma situation pendant la période de mon adhésion.
- J'accepte par la présente adhésion, de recevoir par mail ou par courrier, les informations (revue, actualités,...) de la part de la FFMBE.

Fait à :

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

* Merci de retourner votre dossier complété et signé, comprenant toutes les pièces demandées à :
FFMBE Adhésion Entreprise, 4 place Louis Armand, Tour de l'Horloge, 75603 Paris cedex 12

** Votre dossier ne sera complet qu'à réception de la totalité de pièces demandées.

*** Aucun remboursement d'adhésion n'est possible, quelle que soit la raison évoquée.

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION ENTREPRISES / ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

AUTORISATION DE PUBLICATION DE DONNEES (document à retourner à la FFMBE*)

Vous sollicitez votre adhésion à la FFMBE au titre d'Entreprise/ Etablissements sociaux et médico-sociaux, sous réserve de validation de votre dossier par la FFMBE, nous communiquerons vos coordonnées sur notre site internet www.ffmbe.fr dans la rubrique « Adhérents/Entreprises – Etablissements sociaux ou médico-sociaux ». Vous disposerez d'un code d'accès à votre compte figurant sur notre site internet afin d'effectuer vous-même toute mise à jour de vos informations personnelles.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner l'autorisation de publication ci-dessous complétée des informations que vous souhaitez publier :

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse professionnelle :

Numéro(s) de téléphone :

Email :

Site Internet :

Fait à :

Date :

Signature : (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Cachet de l'entreprise :

* Merci de retourner votre dossier complété et signé, comprenant toutes les pièces demandées à :
FFMBE Adhésion Entreprise, 4 place Louis Armand, Tour de l'Horloge, 75603 Paris cedex 12

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION ENTREPRISES / ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

ADHERER A LA FFMBE C'EST: *(document à conserver)*

- Etre en capacité de garantir une prestation de qualité répondant à une éthique
- Pouvoir contracter une assurance
- Bénéficier d'un soutien juridique lié à l'activité du massage-bien-être
- Participer à la reconnaissance du massage-bien-être
- Profiter d'un référencement et d'une communication à l'échelon national
- Bénéficier d'un pack de communication pour votre vitrine, votre site internet et vos supports papiers
- Accéder à des journées de formation/information dans le cadre de la FFMBE

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION ENTREPRISES / ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

Charte des Entreprises agréés de la FFMBE

1. Devoirs et obligations

L'entreprise ou l'établissement adhérent s'engage à :

- défendre la pratique des massages-bien-être en dehors de toute pratique médicale, paramédicale-thérapeutique ou sexuelle
- permettre l'identification, des compétences et de la diffusion des coordonnées des praticiens pratiquant les massages-bien-être en son sein
- permettre et à s'assurer que le praticien en massage-bien-être respecte le code de déontologie des praticiens en massage-bien-être de la FFMBE
- ce que toute prestation de massage-bien-être soit pratiquée exclusivement par un praticien agréé par la FFMBE

2. Intégrité

- L'entreprise ou l'établissement adhérent doit donner à ses clients - à ses usagers, la possibilité d'identifier clairement la nature des services qu'elle propose en massage-bien-être
- Elle s'engage à différencier, sur tous ses supports d'informations, les massages-bien-être des autres prestations. Elle évite ainsi toute publicité trompeuse de nature à induire en erreur ses clients - ses usagers
- L'entreprise ou établissement s'engage à exposer à ses clients-ses usagers, d'une façon complète et objective, la nature, les prix et les modalités des services en massage-bien-être qui leur seront dispensés

3. Secret professionnel

L'entreprise ou l'établissement veillera à :

- ce que le praticien en massage-bien-être respecte en tout temps la stricte confidentialité des informations communiquées
- ce que le praticien en massage-bien-être fasse preuve d'objectivité et de discernement lorsque des personnes autres que ses clients ou usagers lui demandent des informations.

Fait à :

Date :

Le Président de la F.F.M.B.E

Le Responsable de l'Entreprise

Cachet :

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr